

686

5

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour but d'approuver la modification de l'article 12 du Code civil mixte égyptien. (N° 159, année 1912.)

(Nommée le 18 juin 1912.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Louis TILLAYE.
2^e — DE LA BATUT.
3^e — BRINDEAU.
4^e — MURAT. *Président*
5^e — Lucien HUBERT. *Secrétaire et Rapporteur*
6^e — Etienne FLANDIN.
7^e — Lucien CORNET.
8^e — SAVARY.
9^e — EBERT.



6^e. Bureau

4

séance du 20 juin

Nomination d'un rapporteur du projet de loi relatif à l'article 12 du Code civil mixte égyptien.

Rapporteur M. Lucien Dubert.

Le Président

Le Secrétaire

Lucasat

Lucien Dubert.